

SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 1 de 13

Conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission. (Belgique)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SatPax® 70/30 IPA (70% IPA/30% DI H₂O or WFI (v/v))

Numéro de code du produit:

SPX1000.001.12, SPX1000.001.20, SPX100001212, SPX1200.001.12, SPX12000048, SPX12000098, SPX120007018, SPX12001218, SPX120R.001.12, SPX3000.001.12, SPX550.001.24, SPX550.003.36, SPX550.004.24, SPX550.005.36, SPX55000624LE, SPX55000924, SPX550070830, SPX570.001.24, SPX670000112AS, SPX670090912, SPX670230912, SPX67091112, SPX670R.001.12, SPX670RBL00112, SPXC1000.01.12R, SPXC100000112, SPXC100000412, SPXC100000412R, SPXC55000112, SPXCHN500112, SPXCHN500112, SPXCHN500112, SPXCHN500112, SPXCHN500112, SPXCHN500112, SPXCHN600112, SPXCHN600112, SPXCPNW00312, SPXCPNW00312R, SPXEC360P40, SPXHAR.001.12, SPXHAR.01.8, SPXMPNW500112R, SPXMPNW500112, SPXMPX2750012, SPXMSVP06B16, SPXPNW00112, SPXPWX098, SPXV1500.001.12, SPXVCLP00136, SPXVP.003.6R, SPXVP00112, SPXVP00112LE, SPXVP00312, SPXVP0048, SPXVPR00112, SPXVPR00124, SPXVSLP.003.12

SSP100000124, SSP120000224, SSP120000312, SSP12000047, SSP1200110WFI, SSP1200112WFI, SSP300000112, SSP55000424, SSP55000524, SSP55000524LE, SSP67000124, SSPCPVP0112, SSPEC360P40, SSPHA00112, SSPMFLP00124LE, SSPMS015WFI, SSPMSVP028, SSPPNW00124, SSPVCLP00136, SSPVP00110LE, SSPVP00112LE, SSPVP00124, SSPVP00212LE, SSPVPR00124, SSPVPR0118

BPR* produits:

SPX1000112BPR, SPX120R112BPR, SPX550124BPR, SPX550424BPR, SPX67023912BPR, SPX67090912BPR, SPX67091112BPR, SPXVPR112BPR, SSP1000124BPR, SSP550424BPR, SSP550524LEBPR, SSP670124BPR, SSPHA112BPR, SSPVP110LEBPR, SSPVP112LEBPR, SSPVP212LEBP, SSPVPR124BPR

Autorisation BPR*: EU-0032869-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Essuyer et nettoyer diverses surfaces et composants. Pour usage

professionnel seulement.

Utilisations déconseillées: Utilisations autres que celles décrites ci-dessus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Nom de l'entreprise: Berkshire Corporation

Adresse de l'entreprise: 21 River Street, Great Barrington,

MA 01230, USA

Tél de l'entreprise (renseignements): 1-800-242-7000

Adresse e-mail de la personne

responsable de FDS: ghs@berkshire.com

Contact Royaume-Uni

Nom de l'entreprise: Berkshire International Ltd.
Adresse de l'entreprise: Unit A, The Apex, Farrier Close,

Wymondham, Norfolk, NR18 0WF, UK

Numéro de téléphone de l'entreprise: +44-1953-562800 Client de service: csr@berkshire.uk.com



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 2 de 13

Titulaire de l'autorisation UE: Compliance Service International

Block C Ardilaun Court 112-114 St.Stephen's Green

D02 TD28 Dublin, Ireland. +44 (0)131-445-6053

1.4 Numéros téléphoniques d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture):

Chemtrec (EMEA): +44 20 3885 0382, (24/7)

Informations sur le centre antipoison:

Federal Public Service (FPS) Health, Food Chain Safety and Environment Place Victor Horta 40/10, 1060

Brussels

Email BPR: info.biocides@environment.belgium.be

FPS Economy, Rue du Progrès, 50, B-1210 Brussels Telephone:+32 (0) 800 120 33

Fax: +32 (0) 2 277 53 04

Email: reachinfo@economie.fgov.be

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Nom du produit	Classification SGH
SatPax ® 70/30 IPA	Liquide inflammable, catégorie 2 H225 Irritation de l'oeil, catégorie 2 H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, catégorie 3 H336

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger:





Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles,

des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fume.



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 3 de 13

P261 - Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enleverles lentilles de contact, le cas échéant et si facile à faire. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder son calme

Mentions de danger Supplémentaires:

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures

de la peau

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme un perturbateur endocrinien, persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1Substances:

N'est pas applicable

3.2 Mélanges :

Nom du produit/ing rédient	Identifiants	%	Classement 1272/2008/CE	Forme de nano- matéria u	Facte ur M	Limite de concentr ation spécifiqu e (SCL)	Estimat ion de la toxicité aiguë (ATE)
Isopropanol	Numéro CAS 67-63-0 Numéro CE 200-661-7 Numéro REACH 01-2119457558- 25-XXXX	70	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	Non	1	Pas de SCL dans l'annexe VI	Pas d'ATE dans l'annexe VI

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, sont classées comme dangereuses pour la santé ou l'environnement et doivent donc être signalées dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8 . Voir la section 16 pour le texte complet des mentions H et P déclarées ci-dessus

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact oculaire: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 4 de 13

dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Obtenez une attention médicale.

Contact cutané: Laver à l'eau et au savon et rincer abondamment. Consulter un médecin, en cas d'irritation

ou de douleur.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable

pour respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Obtenez une attention médicale. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un

médecin.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos

dans une position confortable pour respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse afin que le vomi ne pénètre pas dans les poumons. Consulter un médecin après une exposition ou en cas de malaise. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne

ouverte.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes indésirables peuvent inclure les éléments suivants: douleur ou irritation, arrosage, rougeur. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les symptômes indésirables peuvent inclure les éléments suivants: nausées ou vomissements, maux de tête, somnolence / fatigue, étourdissements / vertiges, perte de conscience.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si des symptômes sont observés, contactez un médecin et remettez-lui cette fiche de données de sécurité. Fournir des mesures de soutien générales et traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de la mousse ou de l'eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés: N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeur inflammables.

Sera facilement enflammé par la chaleur, les étincelles ou les flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Risque d'explosion des vapeurs à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. De nombreux liquides sont plus légers que l'eau.

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 5 de 13

Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet. Évacuer le personnel non essentiel. Des gaz ou des fumées irritantes ou toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie y compris les oxydes de carbone. De plus, porter d'autres équipements de protection adaptés aux conditions (voir Section 8).

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les non-secouristes

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer dans.

Pour les secouristes

Tenir les personnes présentes éloignées et en amont du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne touchez pas les contenants endommagés ou le matériel renversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement. Prévenir les autorités locales si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels. En cas de déversement sur l'eau, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement: Aspirer ou balayer du matériel et placer dans un conteneur de déchets désigné et étiqueté. Éliminer via une élimination de déchets autorisée entrepreneur.

Grand déversement: Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Approche le dégagement avec le vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir Section 13). Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Evitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Utilisez uniquement des outils anti-



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 6 de 13

étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser le contenant.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Magasin fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières oxydantes. Conserver le récipient bien fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Nom de l'ingrédient	Numero CAS	Limites d'exposition professionnelle	La source
Isopropanol	67-63-0	Valeur à court terme: 400 ppm, 1000 mg/m3 (Belgique) Valeur à long terme: 200 ppm, 500 mg/m3 (Belgique)	Valeurs limites d'exposition professionnelle en Europe et au Royaume-Uni

Procédures de surveillance: Utiliser les méthodes décrites dans les normes européennes.

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Isopropanol

Travailleur	Inhalation	Effets systémiques à long terme	500 mg/m3
Travailleur	Cutané	Effets systémiques à long terme	888 mg/kg bw/jour
Population générale	Inhalation	Effets systémiques à long terme	89 mg/m3
Population générale	Cutané	Effets systémiques à long terme	319 mg/kg bw/jour
Population générale	Orale	Effets systémiques à long terme	26 mg/kg bw/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Isopropanol

Compartiment	Valeur
Eau fraiche	140.9 mg/L
Eau de mer	140.9 mg/L
Station d'épuration	2251 mg/L
Sédiments d'eau douce	552 mg/kg sediment dw
Sédiments marins	552 mg/kg sediment dw
Sol	28 28 mg/kg sol dw



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 7 de 13

Empoisonnement secondaire pour les prédateurs	160 mg/kg de nourriture
---	-------------------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées.

Si les limites d'exposition ne sont pas établis, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Fournir une douche oculaire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

La concentration doit être surveillée substances dangereuses sur le lieu de travail conformément aux méthodes d'essai reconnues. Le mode, la méthode, le type et la fréquence des tests et des mesures des facteurs nocifs dans l'environnement de travail doivent répondre aux exigences des lois locales/régionales/nationales.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

<u>La protection des yeux/du visage</u>: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales. Utilisez des équipements de protection oculaire testés et approuvés selon les normes de l'UE

La protection de la peau:

<u>Protection des mains</u>: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre.

<u>Autre protection cutanée:</u> L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

<u>La protection respiratoire:</u> En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionnez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Lorsque l'évaluation des risques montre que des respirateurs à adduction d'air filtré sont appropriés, utiliser un respirateur visage intégral et des cartouches pour respirateurs organiques appropriés en renfort des mesures de contrôle. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés sous des normes gouvernementales telles que NIOSH (États-Unis) ou CEN (UE).

Risques thermiques: Aucun connu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau. Le rejet dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:

Liquide (Lingettes solides contenant du liquide)



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 8 de 13

Couleur: Substrat blanc avec liquide incolore

Odeur et Seuil olfactif:

Point de fusion/point de congélation:

Pas disponible

Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition: 78.8°C (173.8°F)

Inflammabilité: Très inflammable en présence des matières ou des conditions

suivantes: flammes nues, étincelles et décharge statique, chocs et

impacts mécaniques.

Limites inférieure et supérieure d'explosion::

Inférieur (%): 2 Supérieure (%): 12.7

Point d'éclair: Tasse fermée: 12-18°C (53.6-64.4°F)

Température d'auto-inflammation: 399°C (750.2°F)

Température de décomposition: Pas de données disponibles

pH:

Viscosité dynamique: Pas de données disponibles

Solubilité: Insoluble dans l'eau

Coefficient de partage

n-octanol/eau (valeur log): Pas de données disponibles

Pression de vapeur: 4.4kPa

Densité et/ou densité relative:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

N'est pas applicable - Liquide

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique: Aucun connu

Autres caractéristiques de sécurité: Aucun connu

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage

10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Lors d'un incendie, des substances irritantes et toxiques seront libérées, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 9 de 13

Toxicité aiguë: Ne répond pas aux critères de classification.

Nom du produit/ingrédient	Test	Espèce	Dose
	LD50 Orale	Rat	5840 mg/kg
Isopropanol	LD50 Cutanée	Lapin	16.4 mL/kg
	LC50 Inhalation	Rat	> 10,000 ppm 4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Ne répond pas aux critères de classification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes

indésirables peuvent inclure les éléments suivants: douleur

ou irritation, arrosage, rougeur.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Ne répond pas aux critères de classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Ne répond pas aux critères de classification.

Cancérogénicité: Ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité pour la reproduction: Ne répond pas aux critères de classification.

STOT – exposition unique: Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. Les

symptômes indésirables peuvent inclure les éléments suivants: nausées ou vomissements, maux de tête, somnolence / fatigue,

étourdissements / vertiges, perte de conscience.

STOT – exposition répétée: Ne répond pas aux critères de classification.

Danger par aspiration: Ne répond pas aux critères de classification.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun des composants n'a de propriétés de perturbation

endocrinienne

Informations sur les autres dangers: Aucun connu

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité:

Nom de la substance	Toxicité pour les poissons / autres invertébrés aquatiques
Isopropanol	Poissons - LC50 Pimephales promelas 9640 mg/L 96 h Invertébrés - EC50 Daphnia magna 13299 mg/L 48 h Algues - EC50 Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Isopropanol - LogPow -0.05 Faible potentiel

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 10 de 13

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7 Autres effets indésirables:

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Produit

Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme un déchet dangereux. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

Emballages contaminés

Étant donné que les contenants vides peuvent retenir des résidus de produits, suivre étiquette même avertissements après que le bac est vidé. Les contenants vides doivent être prises à une manipulation des site pour recyclage ou d'élimination de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation des transports internationaux

14.1 Numéro ONU:

<u>ADR/RID:</u> UN 3175 <u>IMDG:</u> UN 3175 <u>IATA:</u> UN 3175

14.2 Désignation officielle de transport:

ADR/RID: SOLIDES CONTENANT UN LIQUIDE INFLAMMABLE, N.O.S.(Isopropanol)

IMDG: SOLIDES CONTENANT UN LIQUIDE INFLAMMABLE, N.O.S. (Isopropanol)

IATA: SOLIDES CONTENANT UN LIQUIDE INFLAMMABLE, N.O.S.(Isopropanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<u>ADR/RID:</u> 4.1 <u>IMDG</u>: 4.1 <u>IATA:</u> 4.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II <u>IMDG</u>: II <u>IATA:</u> II

Informations sur la quantité limitée:

- ADR (EU): Peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des contenants intérieurs ne dépassant pas 1 kg; dans un emballage n'excédant pas 30 kg de poids brut. Reportez-vous à la section 3.4 de l'ADR pour plus d'informations.
- ADR (UK): Peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des contenants intérieurs ne dépassant pas 1 kg; dans un emballage n'excédant pas 30 kg de poids brut. Reportez-vous à la section 3.4 de l'ADR pour plus d'informations.
- IMDG: Peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des contenants intérieurs ne dépassant pas 1 kg; dans un emballage n'excédant pas 30 kg de poids brut. Reportez-vous à la section 3.4 du code IMDG pour plus d'informations.



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 11 de 13

IATA: Peut être expédié en quantité limitée lorsqu'il est transporté dans des contenants intérieurs ne dépassant pas 0,5 kg et ne dépassant pas 5 kg de quantité nette totale par colis. Reportez-vous à la section 2.7 et aux instructions d'emballage appropriées pour plus d'informations. Examiner toutes les variations d'état et d'opérateur avant d'expédier le matériel.

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Pas attendu

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux: toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information supplémentaire

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de:

Règlement (UE) 2020/878 (REACH) de la Commission européenne

Règlement UE (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Ordonnance allemande sur les installations manipulant des substances dangereuses pour l'eau (AwSV) https://webrigoletto.uba.de/Rigoletto/Home/Search

<u>EINECS</u>: Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire européen des substances chimiques existantes

Ordonnance allemande sur les installations manipulant des substances dangereuses pour l'eau (AwSV):

CHIMIQUE	Numéro d'identification	WGK (Classe de danger aquatique)
Isopropanol	135	WGK 1
PRODUIT		WGK 1

NWG - non dangereux pour l'eau

WGK1 - légèrement dangereux pour l'eau

WGK2 - manifestement dangereux pour l'eau

WGK3 - très dangereux pour l'eau.

Les substances qui ne sont actuellement pas publiées avec une classification WGK dans le Bundesanzeiger doivent être considérées comme très dangereuses pour l'eau (WGK 3) pour des raisons de précaution.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ceproduit.

RUBRIQUE 16: AUTRE INFORMATION

Texte intégral des énoncés H&P mentionnés dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 12 de 13

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Conserver le récipient bien fermé.

P235 Maintenir au frais.

P240 Mise à la terre équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils anti-étincelles.

P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Bien se laver après manipulation

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Amener la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour qu'elle

puisse respirer.

P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enleverles lentilles de contact, le cas échéant et si facile à faire. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des conseils/des soins médicaux

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool

pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder son calme.

P405 Magasin fermé à clé

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales

Conseils de formation: Avant d'utiliser/manipuler le produit, il convient de lire attentivementla présente FDS.

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (Européen)

CAS: Service des résumés chimiques (division de l'American Chemical Society)

CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des

substances et des mélanges

DNEL: Niveau dérivé sans effet

EC50: Concentration efficace demi-maximale

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EU: Union européenne

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA: Association internationale du transport aérien

IBC: Code de vrac international

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IOELV: Valeur limite indicative d'exposition professionnelle

LC50: Concentration létale, 50 pourcent

LD50: Dose létale, 50 pourcent

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OEL: Niveau d'exposition professionnelle PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Niveau prévu sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques

SCBA: Appareil respiratoire autonome SCL: Limites de concentration spécifiques

UN: Nations Unies

VPvB: Très persistant et très bioaccumulable WEL: Limite d'exposition sur le lieu de travail



SatPax® 70/30 IPA

29 Octobre 2022

Page 13 de 13

Historique du document

Date d'émission: 29 Octobre 2022

Numéro de version. 1

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ: Les informations sur le produit contenues dans ce document sont considérées comme exactes à la date de la fiche de données de sécurité et sont fournies sans garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de ces informations ou du produit auquel elles se rapportent. Le destinataire assume l'entière responsabilité de l'utilisation de ces informations et de l'utilisation (seule ou en combinaison avec tout autre produit), du stockage ou de l'élimination du produit, y compris toute blessure ou tout dommage matériel en résultant.